

RAPPORT ANNUEL POLITIQUE DE LA VILLE DU GRAND NANCY 2015 - 2016

Préambule

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi LAMY, prévoit que les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), signataires d'un Contrat de Ville (CV), aient l'obligation de rédiger un rapport annuel sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville, sur les actions menées en faveur des habitants de ces Quartiers et présentant des orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'un « débat sur la Politique de la Ville soit organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'EPCI et des communes ayant conclu un Contrat de Ville ».

Ce document doit être appréhendé comme un outil de pilotage à l'attention des collectivités signataires de Contrats de Ville. Il présente l'intérêt de rendre lisible les interventions en faveur des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV), y compris au titre du droit commun, dont le principe de mobilisation a été réaffirmé par la loi LAMY.

Le Contrat de Ville du Grand Nancy compte :

- 8 sites dont 4 communaux et 4 intercommunaux,
- 9 communes concernées par un territoire prioritaire
- 34 131 habitants (*recensement 2013*), soit environ 13,4 % des habitants de la Métropole.

1. BILAN 2016 ET ANALYSE TRANSVERSALE

1.1. UN CONTRAT DE VILLE INSCRIT DANS LE PROJET DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE (PCST) ET DANS UNE LOGIQUE INTÉGRÉE

Sur notre territoire, le Contrat de Ville 2015-2020 repose sur le Projet de Cohésion Sociale et Territoriale (PCST), rapprochant l'urbain et l'humain, élaboré fin 2014 et adopté le 10 avril 2015 par les communes et le Grand Nancy. Ce PCST pose le diagnostic global, définit des orientations pour les politiques sectorielles à l'échelle des 20 communes (santé, prévention-sécurité, logement, emploi, mobilités...), et des projets de territoires à l'échelle des quartiers.

Il s'inscrit dans la suite du Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS), du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014 et du PRU, tout 2 coordonnés et pilotés à l'échelle de l'EPCI, en lien avec les communes, dès 2007.

Les enjeux de cohésion sociale et d'emploi avaient été pris en considération dans le cadre du PRU et par la mise en place des « clauses d'insertion de promotion sociale ». Dès 2006, les partenaires se sont engagés à promouvoir l'emploi des publics éloignés de l'emploi, sur la base d'une charte d'engagement pour l'emploi et l'insertion.

La solidarité intercommunale a joué puisque l'ensemble des 20 communes a participé à l'effort de rénovation de 7 principaux quartiers dit « ANRU », par l'augmentation d'un point de fiscalité.

Lors de l'élaboration du Contrat de Ville, l'identification des enjeux prioritaires et des orientations stratégiques a reposé sur un diagnostic porté par l'agence d'urbanisme ADUAN (devenue en 2017 SCALEN), dans le cadre de l'Observatoire de la Cohésion sociale.

En 2016, la mission confiée à l'agence a consisté à mettre en place de nouveaux outils pour rendre accessible aux partenaires de nouvelles données sur ces QPV (dont les périmètres ont évolué depuis le CUCS) avec **une « fiche quartier »** pour chacun d'eux.

Cette fiche permet d'apporter des renseignements comparatifs (données à l'IRIS):

- entre quartier – commune – Métropole,
- sur différentes thématiques : accès aux droits, éducation, emploi et insertion, logement, cadre de vie, sécurité.

Pour la santé, l'agence a également eu pour mission de créer une cartographie des professionnels de santé de premiers recours (médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmières, dentistes, pharmacies,.....) sur les 20 communes avec un zoom sur les quartiers.

1.2. LA GOUVERNANCE

UN COMITÉ DE PILOTAGE RAPPROCHANT L'HUMAIN ET L'URBAIN

Jusqu'en 2014, coexistaient 2 comités de pilotage animées par l'EPCI, en lien avec l'Etat et les communes : le comité de pilotage CUCS et le comité de pilotage PRU.

Les 2 instances ayant fusionné dans la logique du rapprochement « humain-urbain », le **comité de pilotage Contrat de Ville** rassemble à présent plus de 100 membres, conseillers citoyens compris.

Ce comité de pilotage est présidé :

- par les Vice-présidents concernés : le Vice-président délégué à : la politique de la ville et à la rénovation urbaine – à la cohésion sociale et à habitat - à la participation citoyenne
- par le préfet ou son représentant pour l'Etat

Il rassemble les représentants des 44 signataires, dans leurs différentes composantes, un représentant des 9 conseils citoyens et des partenaires comme la Maison de l'Emploi (MdE) ou SCALEN.

Il se réunit entre 1 à 2 fois par an.

Chaque politique publique sectorielle métropolitaine dispose d'une gouvernance propre, qui vient s'articuler avec le comité de pilotage Contrat de Ville, à savoir :

- le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), ouvert aux partenaires, qui se réunit environ 2 fois par an et le Comité de Prévention Sécurité des Maires pour la prévention-sécurité,
- pour la santé : le Comité de pilotage du Contrat Local de Santé, instance partenariale et le Comité de pilotage restreint avec les pilotes. S'ajoute sur la santé mentale, le Conseil Local de Santé Mentale,
- la Conférence Territoriale de l'Habitat (CTH)
- pour l'emploi-insertion, le Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi – Mission Locale auxquels participent l'Etat, les communes et la Métropole assure de gouvernance.

Des comités techniques, des groupes projets ou groupes de travail se réunissent selon le programme de travail de chacune de ses politiques publiques.

L'ENTRÉE DES CONSEILS CITOYENS EN 2016

Les représentants des conseillers citoyens ont intégré cette instance en 2016.

Un titulaire par conseil citoyen est membre du comité de pilotage ou peut se faire représenter par un suppléant.

Afin de faciliter l'appropriation par les représentants des conseillers citoyens de l'ordre du jour, du jargon, des dispositifs, des réunions préparatoires sont proposées en amont, offrant des espaces d'échanges et permettant de préparer leurs interventions.

L'ANIMATION DE L'ÉQUIPE PROJET PARTENARIALE : le GROUPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE

Les référents techniques de chaque signataire, dont les chefs de projets territoriaux et thématiques, sont invités à se réunir, une fois par mois, hors congés scolaires (en général le 1^{er} mardi de chaque mois) dans le cadre du « **Groupe Projet Politique de la Ville** » dénommé « G2PV ».

En 2015, il y a eu 7 rencontres et en 2016, 9 réunions.

En complément, les chefs de projets des communes et de la Métropole se sont rencontrés au sein du groupe « PSCT », pour travailler les transversalités et complémentarités entre les communes de la Métropole. Selon l'ordre du jour, l'Etat peut être invité à ces rencontres.

En 2016, ce groupe s'est réuni à 5 reprises.

1.3. LA PARTICIPATION DES HABITANTS

9 conseils citoyens pour 8 QPV ont été installés courant 2016, après mobilisation par les villes de volontaires, habitants et acteurs.

Pour fédérer les membres de ces 9 instances mobilisés par les communes, le Grand Nancy a organisé le **30 mars 2016 au stade Marcel PICOT** une rencontre plénière, le principe étant de renouveler une fois par an ce type d'événement.

Cette 1^{ère} rencontre des 9 conseils citoyens a également été organisée en amont de la première participation de conseillers citoyens au comité de pilotage du Contrat de Ville. 113 conseillers citoyens étaient présents, soit un taux de participation de 66%.

64 conseillers citoyens ont répondu à la fiche d'évaluation qui montre :

- une rencontre très appréciée pour la qualité des interventions, la clarté et l'intérêt des informations, l'échange avec les autres conseillers citoyens, l'accueil, la convivialité et l'esprit collectif,
- des réponses contrastées sur la place accordée aux échanges, qui pour les conseillers citoyens est une forte attente,
- au total, plus de 200 commentaires écrits (questions, idées, observations).



Au niveau départemental et conformément aux instructions ministérielles relatives à l'organisation de trois journées nationales s'inscrivant dans le cadre d'une « rentrée citoyenne et civique », l'Etat et sa Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a convié les conseils citoyens du département à une **rencontre territoriale** au stade Marcel PICOT **le 11 octobre 2016**.

69 conseillers citoyens (51 habitants et 18 acteurs locaux) ont participé à 4 ateliers autour : du cadre de vie, de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion ainsi que sur le fonctionnement des conseils citoyens et la participation citoyenne dans les quartiers.

Des besoins en termes d'accompagnement/formation ont été identifiés et remontés au niveau national.

Le 27 octobre 2016 a eu lieu à Paris la journée nationale des acteurs de proximité à laquelle ont participé des membres des conseils citoyens et des adultes-relais du département.

EN CONCLUSION

Comité de pilotage plénier :

En 2015, le comité de pilotage dans sa forme plénière s'est réuni à 2 reprises : les 6 février et 20 octobre.

En 2016 : les 17 juin et 13 décembre.

Parmi les 44 signataires, 40 ont été représentés à au moins une des 2 rencontres (et les autres se sont excusés).

Comités techniques :

- LE GROUPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE (G2PV) : instance de coordination technique qui regroupe les représentants de tous les partenaires

En 2016 : il s'est réuni 7 fois + les 2 commissions d'examen des dossiers de demande de subventions (1ère et 2° sessions).

- COMMISSION FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REGIONAL (FEDER)-POLITIQUE DE LA VILLE

Installée en 2016, la commission de mobilisation des fonds FEDER-Politique de la Ville s'est réunie le 3 mars, en présence des Vice-présidents concernés, pour examiner 11 projets sollicitant des crédits européens (*cf. en annexe*)

- LE RESEAU METROPOLITAIN DES 9 CONSEILS CITOYENS

Une rencontre rassemblant les membres des 9 conseils citoyens (186) a été organisée par la Métropole le **30 mars 2016 au stade Marcel PICOT**.

1.4. UNE INGENIERIE DE PROJET MAILLANT LES TERRITOIRES ET LES POLITIQUES SECTORIELLES

L'ÉQUIPE PROJET TECHNIQUE

L'ingénierie technique repose sur :

- des chefs de projets territoriaux (pour un ou plusieurs QPV quand celui-ci est intercommunal). Leur poste est financé par les communes sauf si ils sont contractuels. Pour 3 d'entre eux (Jarville – Nancy et SIVU Saint-Michel Jéricho), le poste est alors cofinancé à hauteur de 10 000 € par l'Etat),
- des chefs de projets « thématiques ». Le chef de projet Emploi, salarié de la Maison de l'Emploi est cofinancé par l'Etat et la Métropole. Les autres chefs de projets « thématiques », y compris ceux du PRU, sont financés à 100 % par la Métropole en 2016,
- une coordination technique, du secrétariat de projet, des gestionnaires administratifs et financiers, des temps de directions ...

L'INGENIERIE AU SEIN DE LA MÉTROPOLE : (Cf. annexe d'engagement)

La ressource humaine en lien avec la PDV se compose d'environ 10 ETP répartis entre plusieurs directions (Cohésion sociale, Habitat-renouvellement urbain, Développement économique, Participation, Mission Europe, Direction administrative et financière...).

2. BILAN ET ANALYSE PAR OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE PAR PILIER/THEMATIQUE

LA PROGRAMMATION : ETAT GLOBAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Quelques chiffres :

En 2015 : 339 actions ont été présentées au global dont 221 soutenues par l'Etat et 225 par le Grand Nancy.

En 2016 :

- 325 actions ont été présentées, dont 246 soutenues par la MGN et 250 par l'État, (soit 77 % des dossiers financés),
- 163 structures ont déposé une demande de subvention au Contrat de Ville, principalement sur les piliers : « Cohésion sociale » et « Emploi et développement économique ». Parmi ces organismes, presque 20% ont déposé 4 projets et plus (*le maximum étant 14 dossiers déposés*).

Préalable :

Pour la Métropole du Grand Nancy, les priorités sont la santé, la prévention-sécurité, l'emploi, politiques publiques de rayonnement métropolitain.

Sur le champ « Loisirs culture sports », compétences des communes, les actions sont éligibles au soutien financier du Grand Nancy que si elles touchent plusieurs quartiers.

L'Etat a quant à lui ses propres priorités qui se basent sur une nomenclature du CGET dédiée aux crédits du BOP 147 « Politique de la Ville », que la Métropole jusqu'alors n'adoptait pas.

Par conséquent, les actions financées par la Métropole ci-dessous, pour 2015 et 2016, sont présentées selon les priorités du Grand Nancy.

Toutefois, l'obligation de rédiger un rapport annuel qui comprend des annexes financières amènera à l'avenir chaque partenaire à adopter un même référentiel pour une mise en convergence (*cf. fiche explicative*).

Répartition des actions par politique publique (Nomenclature Métropole)

Par Politique Publique	2015	2016
Emploi - Insertion	32	32 (Dont 13 chantiers d'insertion)
Prévention - Sécurité	37	40
Santé	50	44
Loisirs culture sport lien social	105	130

Parmi celles **soutenues, environ 70% ont un rayonnement d'agglomération ou pluri-quartiers (soit minimum 2)**. La plupart a des retombées sur les communes et/ou quartiers.

Par type d'organismes aidés	2015	2016
Associations	102	107
Communes	17	16
CCAS	3	3
Syndicats ou GIP	2	2
Total	124	128

LE PILIER « COHÉSION SOCIALE »

L'ANALYSE DE LA PROGRAMMATION 2016

Au regard des objectifs opérationnels inscrits au Contrat de Ville 2015-2020 sur les différentes politiques publiques, les grandes tendances sont les suivantes :

- **Santé :**

L'ensemble des objectifs opérationnels a été investi.

Les axes : « renforcement de la pratique physique » et « promotion d'une alimentation équilibrée » sont les plus investis et représentent 37% des actions Santé.

La construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Tomblaine, portée par la commune, s'inscrit sous l'axe « améliorer l'accès aux soins de premiers recours des populations des QPV ».

Celle-ci a obtenu en 2016 des subventions d'investissement :

- du FEDER : 400 000 € au titre des dispositifs 8.9.A *Services de santé en milieu urbain défavorisé* du PO FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020,
- de la Métropole dont 49 000 € ont été versées en 2016 et le solde en 2017,
- du département, de l'Etat...

➔ un règlement d'attribution pour l'aide de la Métropole aux Maisons de Santé dans les Quartiers Politique de la Ville a été rédigé.

Dans le champ de la santé mentale, pour améliorer l'accès, le maintien et l'accompagnement dans le logement social des personnes souffrant de fragilités psychiques, la Métropole a initié un travail collaboratif en 2016 au sein de son Conseil Local de Santé Mentale, avec les partenaires (bailleurs et Union et Solidarités, ARS, CPN, ..). Ce travail a abouti à la réalisation d'une « **charte logement-santé mentale** » et à un répertoire des référents au sein de chaque institution afin de faciliter les relations entre les acteurs accompagnant les personnes.

ATOUS	FRAGILITES
Les priorités du Contrat Local de santé se déclinent sur les QPV et sont bien investies : mobilités actives, accès aux soins...	Soutien de la Métropole aux actions et services ayant une dimension plus large que les QPV, ce qui est logique, mais difficulté d'estimer l'impact précis pour les habitants des QPV
Le Contrat Local de Santé apporte un certain nombre de méthodes et d'outils travaillés avec l'Agence Régionale de Santé (fiches actions, socle d'indicateurs, tableaux de bord).	Tous les acteurs, associations ne connaissent pas les indicateurs.

<p>Un Atelier Santé Ville existe sur certains QPV sous l'animation des communes. Pour le Plateau de Haye, celui-ci est animé par les communes et la Métropole (une démarche pluriannuelle autour « des addictions et conduites à risques des jeunes » a été coordonnée par la Métropole de fin 2014 et finalisée fin 2016).</p>	<p>Déficit de temps de coordination pour les ASV, le chef de projet Santé étant déjà le coordonnateur CLS et du Conseil Local de Santé Mentale à l'échelle du Grand Nancy.</p> <p>Le temps de coordination repose sur le seul investissement des collectivités.</p> <p>Pas de soutien au poste de l'A.R.S. ou de l'Etat aux coordonnateurs ASV (ni au coordonnateur du CLS d'agglomération CLS d'agglomération, payé à 100% par la Métropole).</p> <p>Sur certains quartiers, il existe de nombreux espaces de coordination des partenaires dans lesquelles la santé pourrait être intégrée afin de travailler sur les déterminants.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- **Prévention-sécurité**

La quarantaine d'actions investisse en très grande majorité le domaine de la prévention sociale (aides aux victimes, soutien à la parentalité..., civisme et citoyenneté), ce qui est un point fort.

L'objectif « Prévenir les comportements à risques dans l'espace public » mobilise peu de subventions au titre de la cohésion sociale mais s'articule avec le pilier 2 du Contrat de Ville : « cadre de vie et renouvellement », en mobilisant le droit commun des villes, de la Métropole, des bailleurs...

Zoom sur une action transversale entre la cohésion sociale et l'insertion socioprofessionnelle

Des jeunes des quartiers de Haussonville et du Plateau de Haye sont repérés par les équipes de la prévention spécialisée du Conseil Départemental qui leur proposent un accompagnement social en logique de prévention de la délinquance : il s'agit de **chantiers rémunérés** où contre travaux, limités à 20 heures par semaine, les jeunes sont payés au smic.

Un partenariat a été établi entre le département et le jardin botanique de la Métropole qui est terrain d'accueil et dont ses agents proposent un accompagnement technique.

Pour être en accord avec le droit du travail, le salaire des jeunes est versé par une association d'insertion (appelée aussi association intermédiaire) : ECOVAL

20 jeunes des quartiers ont été accueillis durant l'année 2016, lors de 4 Chantiers.

ATOUPS	FRAGILITES
<p>le Contrat Local de Sécurité et ses instances de gouvernance (CISPD, Comité Prévention Sécurité des Maires, GLTD...) contribuent à répondre aux problématiques des Maires, à territorialiser les politiques publiques en matière de prévention-sécurité, à restituer les actions et à faciliter la communication et les échanges.</p>	<p>Les modalités d'attribution du FIPD par l'Etat ne favorisent pas une bonne lisibilité des subventions versées au regard des crédits de la Métropole (qui se montent presque 200 000€).</p>
<p>Le Grand Nancy, avec le Contrat Local de Sécurité, tient compte de la dimension « sécurité » dans les projets urbains ainsi que des enjeux que cela représente pour les quartiers et les habitants (transversalité pilier 1/cohésion sociale et 2/cadre de vie)</p>	<p>La Métropole ne participe pas au comité de décision, ce qui contribuerait à une meilleure communication partagée sur les dossiers.</p>

• **Promotion de « l'accès aux sports loisirs culture et du lien social »**

Chaque année environ 120 actions sont soutenues, tant financièrement au titre des sessions du Contrat de Ville que dans la mise en œuvre opérationnelle.

Pour être éligible, chaque projet doit impliquer, dans une approche intercommunale, plusieurs quartiers prioritaires, ou l'ensemble du territoire de la Métropole, et participer au développement des axes d'intervention fixés, à savoir :

- garantir un accès équitable aux savoirs, à la culture, aux sports et aux loisirs,
- encourager et accompagner les gestes éco citoyens et les bonnes pratiques.

La culture, le sport, les loisirs deviennent ici des médiateurs, des vecteurs de cohésion sociale car ils encouragent la possibilité de se responsabiliser et de trouver des situations valorisantes, aussi bien sur le plan individuel que sur le plan collectif.

Dans un contexte où les notions de citoyenneté, tout autant que les valeurs républicaines sont remises en cause, et où la crise économique actuelle, participent à fragiliser « un vivre ensemble » harmonieux, les actions développées en matière de lien social et de solidarité ont augmenté en 2016.

De plus en plus d'actions concourant à éveiller les sensibilités, à se forger des points de vue ou encore à s'ouvrir vers les autres sont développées par les acteurs locaux au contact direct des habitants des quartiers. Ce sont ces thématiques qui mobilisent le plus d'acteurs intervenants dans la grande proximité. Ce sont eux, qui favorisent le lien social et sont régulièrement en lien avec les habitants.

Zoom sur le culturel : Les actions telles que le « Livre sur La place », « Aux actes citoyens », « Nancy Jazz Pulsation » se déclinent toutes à l'échelle des quartiers pour favoriser la découverte et l'accès à la lecture, au théâtre et à la musique. Elles témoignent de l'intérêt que la culture peut représenter dans l'insertion sociale des plus fragiles et l'ouverture vers les autres.

Cette thématique est celle qui mobilise le plus d'acteurs intervenant dans la proximité. Ceux-ci favorisent le lien social et sont au contact des publics.
En 2016, 85 % des publics ciblés ont été réellement touchés par les actions.

ATOUPS	FRAGILITES
... Déclinaison d'actions d'envergure dans les quartiers prioritaires (Fit Days Kids ; NJP ; Livre sur la Place ; Aux actes citoyens) et des co financements avec le droit commun de la Métropole	Un secteur associatif en tension suite aux baisses financières de certains partenaires, notamment sur le fonctionnement (maintien de certains postes remis en question)
Soutien à de nombreuses associations de grande proximité en contact direct avec les habitants des quartiers	Des thématiques pour lesquelles le Grand Nancy n'a pas de compétence directe et où les communes doivent légitimer la mise en œuvre sur leur territoire

L'annexe 1 jointe au présent rapport démontre que le pilier cohésion sociale concentre 67 % des crédits spécifiques versés soit 2 347 289 €, avec une part prépondérante consacrée à l'éducation et au lien social/participation des habitants.

L'IMPLICATION DU DROIT COMMUN DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY AU SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE

Dans le cadre du Projet Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 puis du Projet De Cohésion Sociale et Territoriale 2015-2020, la politique de la ville a mobilisé son droit commun pour agir auprès des publics fragiles et ceux issus des quartiers.

Dans le champ SPORT CULTURE SCIENTIFIQUE, la Métropole du Grand Nancy poursuit sa politique tarifaire sociale.

- **L'aquapôle** du Grand Nancy

Il existe une gamme de tarifs réduits à l'attention des jeunes, des personnes sans emploi, des personnes relevant des minima sociaux, des seniors relevant du minimum vieillesse et des étudiants.

Le « pass jeune vacances » permet aux jeunes de 4 à 18 ans de bénéficier d'un tarif préférentiel pendant les vacances scolaires : 1 € pour les 4-11 ans et 2 € pour les jeunes de plus de 11 ans.

Cette tarification à 1 et 2 euros pour les 4-17 ans a bénéficié en 2016 à 89 376 personnes,

- Pour les **3 musées de culture scientifique et technique** (Musée Aquarium, Jardins Botaniques et Musée du fer) :

L'entrée plein tarif est fixée à 5 euros. Des conditions de réduction et de gratuité sont proposées à certaines typologies de visiteurs comme les demandeurs d'emplois et les

titulaires du RSA (gratuité) ; aux enfants de 0 à 12 ans (gratuité) ou encore les seniors à partir de 60 ans (entrée à 3 euros).

LE PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

➤ **Le Projet de Rénovation Urbaine de l'agglomération nancéienne (2004-2016)**

Depuis 2004, le Grand Nancy a mené l'un des plus importants Projets de Rénovation Urbaine (P.R.U.) de France. Il a concerné 7 sites, pour un investissement global de 530 M€, dont 85 M€ apportés par la Métropole. Fruit d'une performance collective des 20 communes de l'agglomération et de l'ensemble des partenaires, le projet a été à la croisée des grandes politiques publiques et des démarches de territoire, dans une logique durable et solidaire.

Il est en phase d'achèvement, avec la totalité des 366 opérations d'ores et déjà engagées. Elles sont financées jusque fin 2017, à l'exception du centre commercial de La Cascade au Plateau de Haye (2020).

Les réalisations de 2016

A Tomblaine, après l'inauguration en 2015 du groupe scolaire Elisabeth et Robert Badinter et de la place des Arts, la Maison de Santé Pluriprofessionnelle a ouvert ses portes en mai 2016. Parallèlement, l'étude pour la construction de 24 logements en cœur d'îlot par l'Association Foncière Logement s'est poursuivie.

A Jarville-la-Malgrange dans le quartier de la Californie, mmH a construit l'ensemble résidentiel « Les Mélodies » (45 logements) à l'emplacement de l'immeuble Léo Delibes, inauguré le 21 octobre 2016. L'urbanisation du Pré Jean Fontenier se poursuit avec le dépôt et l'obtention d'un permis de construire en décembre 2015 par un promoteur privé pour la construction de 29 logements (8 maisons individuelles et 11 logements intermédiaires) et le projet de création de voirie entre la rue Marie Marvingt et la rue Gabriel Fauré.

Dans le quartier Saint-Michel/Jéricho à Saint-Max et Malzéville, le projet d'implantation d'une surface commerciale s'est concrétisé en 2016 avec la démolition de l'ancien centre au cours du dernier trimestre. Le programme de la construction de 47 logements (32 logements à la location et 19 en accession à la propriété) sur le site du Mourion démarré en 2015 s'est poursuivi pour une livraison fin 2016.

Un nouveau programme de Batigère Nord Est de 93 logements situé d'une part, sur le site de l'ancien Leader Price Express et sur les garages attenants, et d'autre part, sur le terrain destiné auparavant à Foncière Logement est en cours. Le permis de construire déposé en août 2016 a été accordé. Cette opération va offrir un parcours résidentiel complet sur le quartier (mixité sociale).

Aux Nations à Vandoeuvre-lès-Nancy, les travaux sur l'esplanade du Cœur de ville devant le centre commercial Les Nations et la restructuration de la rue de Gembloux se sont poursuivis pour un achèvement en juillet 2017. La nouvelle rue devant la poste a été livrée au cours de l'été. La dernière phase d'aménagement du secteur

visant à restructurer le boulevard de l'Europe sur la section devant le centre commercial a débuté en décembre 2016. Quartier Trèves-Fribourg, l'année 2016 a été marquée par le lancement de la quatrième et dernière phase d'aménagement des espaces extérieurs autour de l'immeuble Les Hérons et la restructuration de la rue Carnot. Cette phase de travaux s'achèvera en juin 2017.

Sur les communes de Laxou, Maxéville et Nancy, l'EcoQuartier Plateau de Haye a poursuivi sa transformation. La résidentialisation du Cèdre Bleu a été finalisée. Les jardins partagés ont été confiés à des habitants et des associations. La Cuisine du Plateau a été ouverte dès août 2016, au pied de la Tour des Energies. Au Champ-le-Bœuf, l'aménagement des espaces extérieurs de la rue de la Crusnes à Maxéville a été lancé.

➤ **Le renouvellement des conventions territoriales de Gestion Urbaine de Proximité :**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain 2004-2016, la Métropole du Grand Nancy et ses partenaires s'étaient engagés à signer des conventions spécifiques de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur les quartiers concernés. Cette démarche avait pour principal objectif d'assurer la pérennité des investissements et de garantir une gestion urbaine, humaine et cohérente du territoire.

Une convention-cadre de GUP signée en décembre 2011 a identifié 6 domaines prioritaires à prendre en compte dans les démarches territoriales. Puis, sous l'impulsion des villes, un travail collaboratif entre les divers partenaires que sont notamment les communes, les bailleurs, les services de l'Etat, le Conseil Départemental et la Métropole a permis la signature de conventions territorialisées, déclinaisons de la convention-cadre adaptées aux particularités de chaque quartier.

Les conventions de la Californie à Jarville-la-Malgrange, de Saint-Michel Jéricho à Malzéville et Saint-Max, d'Haussonville à Nancy et du Plateau de Haye à Laxou, Maxéville et Nancy étant arrivées à échéance en août 2016, la rédaction de nouvelles conventions a été initiée par les villes au cours de cette même année, en lien avec les partenaires précités. Elles sont en cours de signature.

➤ **Le Nouveau projet de renouvellement urbain de la Métropole (2017 – 2025)**

En février 2014, l'Etat a lancé le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), pour la période 2015-2025. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville Plateau de Haye / Nancy - Maxéville et les Provinces à Laxou font partie des 200 sites d'intérêt national que l'ANRU soutiendra, tandis que le quartier prioritaire Les Nations à Nancy/ Haussonville à Vandoeuvre-lès-Nancy et Nancy est retenu au titre des quartiers d'intérêt régional.

La contractualisation avec l'ANRU présente deux temps forts :

- la signature d'un protocole de préfiguration qui fixe les enjeux et les objectifs de renouvellement urbain de chaque quartier, le programme des études à

réaliser et l'ingénierie nécessaire pour l'élaboration d'une future convention. Il acte également le démarrage anticipé de certaines opérations jugées stratégiques, et à titre exceptionnel, prévoit leur financement.

- la signature d'une nouvelle convention multisites avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires sur la base des projets urbains définis au terme du protocole.

L'année 2016 a été consacrée à la préparation du protocole de préfiguration. Ce document a été étudié par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) lors d'une Réunion Technique Partenariale (RTP) le 25 janvier 2016. S'attachant prioritairement aux deux quartiers d'intérêt national (le Plateau de Haye et Les Provinces), elle a souhaité des modifications ou compléments notifiés dans un compte-rendu reçu en avril 2016.

Ces demandes ont été complétées par celles formulées lors d'une RTP locale réunie le 23 mars 2016 pour l'étude du quartier d'intérêt régional Haussonville / Les Nations. Des réunions par site ont été menées en présence de l'ensemble des partenaires pour échanger et apporter toutes les précisions nécessaires.

Lors de sa séance du 29 juin 2016, le Comité d'engagement de l'ANRU a donné un avis favorable au protocole. Ce document a été voté lors du conseil métropolitain de décembre 2016 avant sa signature le 16 janvier 2017. La signature de la convention avec l'ANRU devrait avoir lieu d'ici la fin 2018.

Parallèlement, des consultations ont été lancées en 2016 pour recruter des équipes d'urbanistes chargées de réaliser les projets urbains d'Haussonville - Les Nations, des Provinces et du Plateau de Haye.

➤ **La signature des conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers de la Politique de la Ville**

Les conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), annexées au Contrat de Ville, ont été signées par l'ensemble des partenaires (Etat, Grand Nancy, communes, Union et Solidarité (UeS), bailleurs sociaux) sur les 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour leur élaboration, ces acteurs se sont réunis au courant de cette même année dans le cadre des comités territoriaux tenus à l'échelle de chaque quartier.

Ces conventions permettent aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un abattement de 30 % au titre de cet impôt sur leur patrimoine situé en QPV. En contrepartie, les organismes H.L.M. s'engagent pour la réalisation d'actions de renforcement de gestion du patrimoine et du lien social dans les quartiers, dans le cadre des programmes d'actions élaborés au sein des comités territoriaux.

Créé en 2001 par l'Etat, ce principe d'abattement n'est pas nouveau mais la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a modifié le dispositif : jusqu'à présent, les contreparties des conventions d'abattement étaient négociées annuellement en bilatéral, entre l'Etat et les bailleurs sociaux ; dorénavant les intercommunalités sont positionnées en tant que pilote du dispositif avec l'Etat, et les communes sont associées à l'élaboration et au suivi des programmes d'actions.

Ces programmes d'actions annuels s'articulent avec les démarches déjà initiées dans le cadre des conventions de Gestion Urbaine de Proximité.

Le bilan des actions menées par les bailleurs sociaux en 2016, consolidé par UeS, démontre la forte implication et plus-value des bailleurs sociaux sur le territoire de la Métropole, puisqu'au total : **pour un montant global de 2M€ d'abattement de TFPB pour les organismes H.L.M., les actions menées et valorisées dans ce cadre s'élèvent à 3M€.**

Signature des conventions d'utilisation de TFPB.



Les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB. ont été signées lors du Comité de pilotage du Contrat de Ville, hormis pour les communes qui ont délibéré sur les conventions après cette date. L'ensemble des conventions ont donc été signées le 16 décembre 2016.

Photo prise au Comité de pilotage du Contrat de Ville – 13 décembre 2016

L'IMPLICATION DU DROIT COMMUN DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Une tarification sociale pour les plus fragiles existe pour les demandeurs d'emplois, les personnes handicapées, les personnes âgées.

Tous les QPV sont desservis par au moins 2 lignes de bus, soit au sein du quartier ou à grande proximité (ce qui est le cas d'Essey-Mouzimpré).

LE PILIER « EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

En 2017, ce sont 33 dossiers ont fait l'objet d'un soutien au titre du Contrat de Ville, cette programmation d'actions a touché de manière effective 1387 personnes de manière effective (hors évènements type forum qui mobilise des milliers de personnes sur le Grand Nancy). 624 personnes soit près de 45% habitent l'un des 8 QPV de la Métropole.

La programmation d'actions 2018 prévoit entre autre d'investir davantage le champ du développement économique, notamment au travers la mise en place d'actions qui ont pour but de sensibiliser à la création d'activité avec des campagnes de communication très ciblées, préparées avec les territoires...Une expérimentation autour du montage d'une Coopérative Jeunesse de Service (CJS) sera initiée cette année.

ATOUS	FRAGILITES
Un maillage territorial de proximité au sein des QPV pouvant permettre de faciliter la mobilisation des publics	Des structures (souvent fragiles) dont le cœur d'activité ne relève pas de l'emploi peuvent se saisir de cette thématique sans avoir les ressources humaines nécessaires
Des projets de rénovations qui prévoient de requalifier le bâti de manière à favoriser l'installation d'acteurs accompagnant la création d'activité	Des actions qui relèvent davantage du fonctionnement classique de l'association/difficulté à proposer des actions spécifiques mais qui cible néanmoins et de manière significative les publics cibles

LA MÉTROPOLE PARTICIPE PAR SON DROIT COMMUN :

- dans sa fonction de Ressources Humaines (RH) et en sa qualité d'employeur

La Métropole a le souci d'agir pour l'insertion de différents publics (personnes en insertion, personnes handicapées...) :

- 58 apprentis sont accueillis parmi l'effectif, du bac pro à un niveau master (chiffres au 1^{er} septembre 2016). Ce nombre est identique à celui de 2015, avec un rapport de 48% de femme et 52% d'hommes.
- 42 CAE étaient présents au 31 décembre 2016
- 197 stagiaires ont été accueillis sur l'année scolaire 2015-2016

- **dans sa fonction « commande publique » :**

Concernant la clause d'insertion, procédure légale permettant de favoriser l'accès à l'emploi de demandeurs d'emploi dans le cadre des procédures d'achats publics ou privés, la Métropole s'est engagée dans la mise en place des clauses d'insertion sociale dans ses marchés publics, dès 2005, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) concernant les 7 principaux quartiers d'habitat social.

En 2006, elle cosigne la charte d'engagement pour l'emploi et l'insertion au côté d'autres partenaires, qui confie la maîtrise d'œuvre des clauses à la Maison de l'Emploi du Grand Nancy.

Le bilan cumulé tous donneurs d'ordre confondus (42) sur la période et jusqu'au 31 décembre 2017, est de 1 088 484 heures, dont 40 % des marchés sont portés par la Métropole (433 634 heures réalisées).

Pour l'année 2017, la Métropole a permis la réalisation de 30 652 heures sur les 108 894 heures réalisées (28%). 321 personnes sont concernées, dont 33% résident dans un QPV de la Métropole.

7 nouveaux donneurs d'ordre ont conventionné ou étaient en cours de conventionnement avec la Maison de l'Emploi en 2017 : Eiffage Immobilier, la commune d'Art-sur-Meurthe, Logiest, Dalkia, Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, ADOMA, RTE.

- **par le soutien à la MdE : par le prêt de locaux et par la subvention de fonctionnement à la structure (environ 530 000 €)**

- **au titre de sa compétence développement économique**

La collectivité soutient des acteurs tels que :

- l'association ALEXIS accompagne sur la Zone Franche Urbaine-Territoire Entrepreneurs (ZFU-TE) les candidats créateurs d'entreprises, pour 10 000 €
- en complément de l'accompagnement des entreprises en création ou en transfert vers la ZFU-TE et/ou QPV du Grand Nancy, une aide de 2 000 € du Grand Nancy a été accordée à LORRAINE ACTIVE aux fins de financer un travail d'expertise financière et d'intermédiation bancaire pour ces entreprises,
- dans le cadre du développement économique du territoire de la ZFU-TE, la Métropole soutient l'association STARTER ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT, à hauteur de 10 000 € pour organiser « Les JEUDIS de STARTER », deux rencontres "business" (SPEED BUSINESS MEETINGS), parrainer des stages pour les jeunes issus des QPV, dont des stages scolaires de manière à faire connaître la dynamique économique des quartiers.

THEMES TRANSVERSAUX

→ PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS A L'EMBAUCHE :

Initié sur le territoire depuis 2004, sa mise en œuvre a été déléguée à la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, avec un salarié qui a charge d'animer et coordonner, de suivre l'ensemble des actions, d'assurer une évaluation annuelle. Le poste de coordonnateur fait l'objet d'un co financement de l'Etat/DDCS, de la Métropole du Grand Nancy et du Fonds Social Européen. Une actualisation du plan territorial de lutte contre les discriminations a été opérée, a été annexé au Contrat de Ville en Décembre 2017. Il a vocation à s'inscrire dans d'autres domaines d'interventions tout en réduisant le nombre de critères à investir. Cette actualisation s'est appuyée sur le travail mené par la Maison de l'emploi depuis près de 15 ans.

En 2017, des actions de sensibilisation de différentes formes et concourant à la lutte contre les préjugés et les stéréotypes ont été menées : diffusion des lettres d'information à destination d'un réseau de professionnels et d'entreprises, organisation de petits déjeuners-débat, sensibilisation des entreprises durant différentes manifestations et rencontres emploi.

Dans le cadre de sa fonction d'appui au recrutement, plus de 250 contacts entreprises ont été effectués ce qui a permis de mobiliser fortement ces acteurs durant les forums emploi (Renault, Elior, Batigere, Colas, Harmonie Mutuelle...). 28 offres ont été pourvues dans le cadre de cette mission et plus de 100 offres d'emplois ont pu être modérées sur la plateforme Grand Nancy Emploi.

Un accompagnement proposé dans le cadre de la « bourse aux compétences » a permis à plus de 64 personnes (dont 37 nouvelles entrées) de bénéficier d'une écoute, de conseils, d'appui à la recherche d'emploi, d'une forme de coaching parfois... Parmi eux, 49 personnes ont pu trouver une solution positive (9 CDI, 10 CDD de plus de 6 mois, 7 formations qualifiantes/certifiantes dont 3 en alternance...).

En 2017, un travail de concertation et d'échanges avec une vingtaine d'entreprises pour finaliser les contenus de la charte entreprises et quartiers.

➔ ÉGALITE HOMME – FEMME

Un rapport EGALITE HOMME – FEMME a été élaboré en 2015 et 2016 par la Métropole du Grand Nancy, avec 2 volets : ressources humaines et territoire. A titre d'illustration, deux marches exploratoires Place de la République à Nancy ont été organisées le jeudi 24 novembre 2016. Cette action a été réalisée dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et a mobilisé 45 participantes, en partenariat avec la SNCF, les compagnies de transports en commun TRANSDEV et KEOLIS, les associations, le CIDFF de Nancy et l'association RECIPROCITE.

➔ APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

S'appuyant sur les diagnostics effectués par les territoires notamment de Vandoeuvre et du Plateau de Haye en matière d'apprentissage de la langue française, l'État a souhaité engager une démarche ayant un double objectif : un renforcement qualitatif de l'offre de formation et une organisation structurée de celle-ci sur le département et

en particulier sur la Métropole du Grand Nancy, eu égard à la richesse et à la diversité de la réponse associative qui s'est créée sur cette thématique.

Ainsi, la DDCS 54 a confié en 2016 à **l'association ISM-Est** (Institut Service Migrant) **la mission de recenser l'offre existante ainsi que les besoins en formation au moyen d'un questionnaire puis, d'établir une cartographie des structures du département proposant des formations linguistiques.**

54 formateurs de 16 structures différentes ont répondu à cette enquête dont il ressort que 1 213 personnes ont été accueillies sur ces ateliers socio-linguistiques en 2015, ateliers tournés majoritairement vers l'apprentissage du français « quotidien ». L'existence de réels besoins de formation des intervenants, notamment en termes d'outils pédagogiques et d'évaluation, d'échanges entre formateurs et d'activités « clé en main » à destination des demandeurs est apparue.

Le travail se poursuivra en 2017 avec une offre de formation à destination des bénévoles et des salariés intervenant en matière d'apprentissage du français et la réalisation d'une cartographie.

3. ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATIONS 2017/2020

- La plus-value de la Métropole se situe dans le champ des politiques publiques : Emploi-insertion et développement économique, Santé, Prévention-sécurité, complémentaires des politiques d'actions sociales et culturelles des communes qui agissent dans la proximité,
- Focaliser les **enjeux sur la jeunesse** (petite enfance, adolescence) et son corollaire la **parentalité** en lien avec les acteurs dont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la DDCS, le Conseil Départemental, les communes, les associations, avec des actions à mener dans la grande proximité,
- Développer le volet « développement économique » axe nouveau du Contrat de Ville et poursuivre le **développement des clauses d'insertion dans la commande publique**. Compte tenu de la diminution des marchés de travaux liés à la rénovation urbaine dont le 1^{er} programme (PRU 2004-2016) arrive à échéance, avant une remise liée au NPNRU, une diversification vers des marchés de services est recherchée,
- Mettre en place l'évaluation du contrat de ville à mi parcours, pour fin du premier trimestre 2018,
- Recentrer **l'ingénierie dans ses missions de coordination, de mise en réseau et d'animation** en logique de développement territorial.
La rédaction de plans, d'annexes, de rapports annuels, l'accompagnement des conseils citoyens, toutes activités liées à ce contrat 2015-2020 génèrent une forte charge sur l'équipe d'ingénierie, avec beaucoup de travail administratif, ce qui est chronophage.
Dans un contexte national de baisse des dotations aux collectivités, l'impact de la production d'annexes et du rapport annuel ainsi que l'ingénierie nécessaire à la mise en place puis au suivi des conseils citoyens posent question, sachant que de plus en plus de chefs de projets Politique de la Ville ne sont pas à temps plein sur cette politique.
- **Améliorer l'accompagnement des porteurs**
Le secteur associatif commence à être sous tension suite aux baisses financières de certains partenaires (le maintien de certains postes est remis en question).
Dans le contexte actuel, un besoin de suivi et d'accompagnement des porteurs par les chefs de projets s'avère aussi de plus en plus nécessaire, y compris pour une aide au montage des dossiers. Ainsi,
 - un appel à projets annuel plus partagé avec l'Etat, les communes et la Métropole est à co-construire dès 2018,
 - une réunion d'information à destination des porteurs et des associations pourrait être organisée en lien avec les territoires et l'Etat,
 - une seule session annuelle serait prévue en mars 2018.

➤ poursuivre les réflexions sur :

- les indicateurs de droit commun avec l'élaboration de nouveaux indicateurs pour certaines actions déposées dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville,
- le rôle des conseils citoyens dans le suivi et l'évaluation du Contrat de Ville,
- concernant l'articulation entre les 3 piliers du Contrat de Ville, le portage intercommunal qui a une antériorité sur notre territoire a permis de développer un travail en transversalité (les clauses d'insertion sociale sont un exemple de transversalité entre les 3 piliers). Pour autant, ce travail mérite d'être poursuivi au niveau stratégique et pour d'autres actions. En effet, l'environnement et l'image des quartiers se sont améliorés mais la vie quotidienne pour de nombreux habitants, sous l'effet de facteurs divers et variés, reste souvent difficile. Les politiques sociales et d'emploi sont de véritables enjeux avec des moyens financiers moins importants mais qui se doivent d'être durables pour produire des quartiers inclusifs.

➤ Ces réflexions se dérouleront dans le cadre de l'instance G2PV qui réunit régulièrement l'équipe projet, sur des formats d'animation à adapter selon l'ordre du jour (ateliers..). Le groupe, qui se réunit à tour de rôle chez les partenaires, peut aussi se délocaliser au sein de structures associatives.

4. LE PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE

D'après la loi, ce pacte doit permettre d'accroître la solidarité à l'égard des communes et des quartiers les plus en difficultés sur le territoire intercommunal par la péréquation des ressources, la mutualisation des charges et l'investissement dans des projets structurants

Sur le territoire métropolitain, de part sa construction même en intercommunalité, notamment dans le cadre de la Taxe Professionnelle Unique devenue Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), des relations d'interdépendances financières se sont mises en place.

L'EPCI réalise environ 80 % des dépenses d'équipement sur le territoire intercommunal mais effectue également une redistribution aux communes sous la forme d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Plus encore à présent, la Métropole du Grand Nancy se doit d'assurer et maintenir le développement équilibré de l'espace. Les politiques métropolitaines en matière d'habitat, d'urbanisme, de cohésion sociale, de développement économique.., la localisation et la mise à disposition aux communes d'équipements métropolitains ou financés par la Métropole (gymnases SIS, service des autorisations de permis

d'urbanisme...) sont aussi des facteurs de redistribution, la DSC n'étant pas l'unique levier pour mettre en œuvre une réduction des inégalités de richesses et de charges.

Suite à la transformation de la Communauté urbaine en Métropole en juillet 2016, une première étape de réflexion s'est engagée qui devrait prendre la forme d'un livre blanc financier et fiscal.

<p style="text-align: center;">FICHE EXPLICATIVE DE PRESENTATION DES ANNEXES FINANCIERES</p>

Conformément à l'article L 1111-2 du CGCT, 2 annexes financières sont jointes à ce rapport. Il s'agit du :

- « bilan financier recettes-dépenses et crédits spécifiques », dont l'objet est de valoriser les subventions de l'Etat au titre du Budget Opérationnel de Programme réservé pour la Politique de la Ville (BOP 147), à côté de celles des collectivités, de l'ARS, de la DRAC accordées aux associations et acteurs dans le cadre de la 1^{ère} et 2^{ème} sessions 2016,
- l'annexe des « engagements de services publics », l'objectif étant de rendre lisible l'engagement des partenaires au titre de leur droit commun, au bénéfice des quartiers. Il s'agit de moyens financiers complémentaires qui viennent renforcer les moyens de « droit commun » mis en œuvre sur tous les territoires sans distinction. Sont mis en avant à la fois les engagements financiers (subventions, dotations, exonérations), humains, (en terme d'ingénierie, opérationnel...) déployés par les signataires du Contrat de Ville au bénéfice des quartiers.

LE MODE OPERATOIRE

Pour cette 1^{ère} année, l'Etat a proposé de se baser sur la nomenclature CGET du BOP 147 « Politique de la Ville » pour l'annexe relative au financement d'actions à destination des QPV (annexe 1). Ceci permet d'avoir des données pour les 3 piliers du Contrat et par grandes thématiques.

Concernant l'annexe des « engagements de services publics » (annexe 2), les objectifs stratégiques du Contrat de Ville et les rares indicateurs fléchés lors de la rédaction du Contrat ont été listés ainsi que les programmes de financement de droit commun des services de l'État mobilisés en faveurs des QPV et de leurs habitants.

La règle retenue :

- pour l'Etat, tout ce qui n'est pas du financement d'actions relevant du BOP 147 doit apparaître dans l'annexe 2 (dont le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ou FIPD)
- les collectivités (communes, Métropole, ...) valorisent leur cofinancement sur cette base.

Au regard des données transmises et de l'existence ou non d'une comptabilité analytique identifiant de manière précise les dépenses liées à la Politique de la Ville, certaines données ont été regroupées par dispositif et d'autres indicateurs abandonnés.

De même, afin de limiter les données trop éparses, une analyse à l'échelle communale a été privilégiée.

Enfin, certains dispositifs impactant les QPV ont été ciblés à l'échelle départementale et figurent sur un document complémentaire en l'absence d'indicateurs permettant d'affiner la répartition des crédits.

Les limites de ce choix

- la Politique de la Ville est une politique « spécifique », par certains dispositifs (exemple : dispositif de réussite éducative) et pour les crédits (BOP 147),
- l'ingénierie « équipe projet » est valorisée en annexe « droit commun » en Equivalent Temps Plein sauf les aides aux postes au titre du BOP 147 (3 *chefs de projets territoriaux + chef de projet Emploi*),
- la Politique de la Ville compte de nombreux financements croisés qui génère une complexité administrative et une difficile mise en cohérence,
- dans l'annexe « engagements des services publics », le fonctionnement et l'investissement ne sont pas aujourd'hui séparés, sauf : pour la rénovation urbaine, pour les données fournies par les bailleurs et pour la Métropole pour certaines données concernant le pilier Cadre de Vie,
- certaines données sont aujourd'hui encore partielles,
- **L'annexe « engagements des services publics » est encore un document de travail, elle n'a pas la prétention d'être exhaustive, ce qui explique que certaines données sont ventilées sur la thématique principale et non infra.**

SYNTHESE

Cet exercice d'identification et de recensement des contributions de chaque partenaire du Contrat de Ville, initié pour la 1^{ère} fois, a le mérite **d'apporter plus de lisibilité partagée** même si elle est incomplète et sous estimée.

En effet, compte tenu de la complexité de l'exercice, les valeurs mentionnées sont à lire avec précaution.

Ces chiffres ne sont pas communiqués sur les mêmes échelles en fonction de la disponibilité ou non de la donnée à des échelles aussi fines que les Quartiers Politique de la Ville.

A contrario, des partenaires de rayonnement supra métropole ne peuvent pas toujours communiquer la quote-part retombant pour la Métropole ou les QPV.

Certains moyens de droit commun (Etat, Conseil départemental, ...) impactent les QPV sans possibilité à ce jour de les suivre au niveau de chaque Contrat de Ville. Ils ont donc été recensés à titre indicatif dans une annexe complémentaire.

La plupart des communes, la Métropole, le Conseil départemental, l'Etat et ses services se sont pliés à l'exercice.

Le Conseil régional Grand Est a souhaité apporter son concours à la Politique de la Ville, en venant en appui d'opérations visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux.

Son engagement s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun,
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale,
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté, de la solidarité, de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, par un soutien aux conseils citoyens et aux associations,
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du Contrat de Ville.

Cette politique et les outils permettant de la quantifier se mettent en place progressivement à l'échelle de la Région Grand Est n'ouvrant pas pour cette année la possibilité d'une contribution au travail de recensement effectué. Ceci devrait cependant être envisageable pour les prochaines années.

Ces outils seront amenés à évoluer les années suivantes, notamment au regard des perspectives qui seront arrêtées dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et desquelles découleront des indicateurs à créer ou à suivre pour permettre un bilan qualitatif et quantitatif du Contrat à son échéance, en 2020.

ANNEXES

- annexes financières : que 1
- Liste des indicateurs

Liste des opérations "Politique de la ville" sélectionnées dans le cadre des dispositifs FEDER 8.9.A et 8.9.B

Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Quartier Politique de la ville	Feder sollicité	Avis de la Commission de sélection	Commentaires de l'Autorité de gestion
Grand Nancy	Restructuration du centre commercial	Saint Michel Jéricho - Grands Moulins	489 099,60 € (60%)	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	- Projet jugé potentiellement éligible au titre de la remontée d'opérations 2016 - Dossier en cours d'instruction
Grand Nancy	Restructuration du centre commercial "La cascade"	Plateau de Haye Champ le Bœuf Laxou - Maxéville	2 694 939 € (60%)	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	- Projet jugé potentiellement éligible au titre de la remontée d'opérations 2016 - Dossier en cours d'instruction

Grand Nancy	Restructuration du centre commercial Jeanne d'Arc	Haussonville - Nations	1 222 210 € (55%)	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	- Projet jugé non recevable au titre de la remontée d'opérations 2016 avec proposition d'un report au titre de l'AAP 2017 - Projet non présenté dans le cadre de l'AAP 2017
Jarville	Restructuration de la salle des fêtes en lieu de diffusion culturelle	Jarville la Malgrange	250 000 €	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	Attribution d'une subvention de 250 000€
Tomblaine	Création d'une maison de santé pluri professionnelle	Tomblaine Cœur de ville	526 900 €	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet contribue à réduire les ISTS conformément à l'objectif de la priorité d'investissement et du Contrat de Ville.</i>	Attribution d'une subvention de 400 000€ Versement d'un premier acompte de 320 000€

Tomblaine	Restructuration et agrandissement de la salle de gymnastique – Espace Jean Jaurès	Tomblaine Cœur de ville	285 188,70 €	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet jugé potentiellement éligible au titre de la remontée d'opérations 2016 - Dossier en cours d'instruction (en attente du positionnement du FS IPL)
Vandoeuvre	Epicerie solidaire	Haussonville - Nations	240 000 €	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet jugé non recevable au titre de la remontée d'opérations 2016 avec proposition d'un report au titre de l'AAP 2017 - Projet de déménagement de l'épicerie solidaire déposé au titre de l'AAP 2017 puis retiré par la ville de Vandoeuvre (obtention d'une subvention suffisante au titre de la DPV)
Vandoeuvre	Extension de l'Ecole de Musique	Haussonville - Nations	228 000 € (60%)	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet jugé non recevable au titre de la remontée d'opérations 2016 avec proposition d'un report à l'année suivante - Dossier non présenté au titre de l'AAP 2017

CCAS Nancy	Relocalisation de la halte garderie « Les Tamaris »	Plateau de Haye à Nancy	305 400 € (60%)	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet jugé non recevable au titre de la remontée d'opérations 2016 avec proposition d'un report à l'année suivante - Projet présenté dans le cadre de l'AAP 2017 et jugé recevable
OPH	Epicorerie sociale sur le quartier du plateau de Haye	Plateau de Haye à Nancy Haussonville-Nations	132 000 € (60%)	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	Attribution d'une subvention de 104 752,63€
ASAE Francas	Espace de Vie Sociale	Plateau de Haye à Laxou et Maxéville	40 460 €	<i>Avis favorable sur la vocation du projet. Le plan de financement ainsi que le calendrier de réalisation apparaissent réalistes et conformes. Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement du territoire identifié au Contrat de Ville et répond aux objectifs spécifiques de la priorité d'investissement.</i>	Projet non retenu car non éligible au dispositif 8.9.B (il ne s'agit pas d'une réhabilitation lourde)